N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010

***Copie pour information à :***

* ***Son Excellence Madame le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Politiques, Administratives et Juridiques.***
* ***Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Economiques et de la Reconstruction.***

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Recours contre la fermeture illégale de l’INIGE**

1. **SYNTHESE**

L’Administrateur Directeur Général de l’Institut National d’Informatique et de Gestion d’Entreprise « INIGE » a adressé en ampliation, au Chef de l’Etat, un courrier au Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire au sujet de l’objet cité en marge.

Il a été surpris par la décision du Ministre de fermer son Institut, alors que celui-ci qui fonctionne depuis 33 ans, a toujours reçu différentes missions de contrôle de viabilité qui l’ont chaque année reconduit et déclaré réglementaire.

-2-

Raisons qui auraient dû militer contre sa fermeture :

* L’INIGE dispose de ses propres bâtiments sur le site de Kimwenza, actuellement menacé par l’érosion, mais une équipe des Chinois est actuellement entrain de combattre cette érosion et les travaux sont très avancés. Ils estiment pouvoir réintégrer leurs locaux d’ici 2 ou 3 mois.
* L’INIGE qui a l’informatique de gestion comme spécialisation, dispose des ordinateurs pour la pratique des étudiants et une salle avec connexion internet. Un don de 5'000 ordinateurs lui a été fait, dont une partie a déjà été dédouanée et une autre qui pourra être donnée à d’autres Etablissements.
* L’INIGE dispose d’une bibliothèque fournie de plus de 10'000 ouvrages.
* Depuis 1976 sur la scène informatique, il jouit d’une longue expérience et peut compter sur un produit de bonne qualité avec 3'300 finalistes en 33 ans dont certains sont aujourd’hui professeurs, des ADG, voire des ministres au Gouvernement.

Il estime que le dossier de cet Institut n’a pas été bien exploité et réclame une contre expertise qui pourrait établir l’Institut dans ses droits.

Il espère que ce complément d’informations édifiera le Ministre dans sa décision de rouvrir l’Institut pour permettre à des jeunes Congolais de continuer à profiter de sa longue période d’expérience.

1. **AVIS ET CONSIDERATIONS**

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles se retrouve pour la nième fois devant un dossier de recours contre la fermeture d’une institution de formation qui est convaincue de répondre à toutes les normes établies par le pouvoir public pour son fonctionnement.

-3-

Cette question devient de plus en plus sensible et risque un débordement au moment où on s’y attendra le moins.

Lors de quelques visites effectuées par le Collège dans ces institutions, un discours revient continuellement lié à des opérations financières. Les taxes généralement versées à la DGRAD doivent être perçues par des agents de recouvrement du Ministère de l’ESU. Une pratique douteuse. Certaines institutions estiment avoir été fermées parce que ayant refusé de s’acquitter de cette taxe directement au Ministère.

Un institut spécialisé en informatique, qui fonctionne depuis 1976, soumis forcement à des contrôles de viabilité et de scolarité depuis 33 ans, qu’il devienne non viable paraît peu crédible. L’état de vétusté n’épargne aucune institution âgée de notre Pays. Voilà un Institut qui dispose du matériel didactique, qui est délocalisé pour des raisons de catastrophe naturelle, locataire pour des raisons évoquées, mais qui se retrouve fermé malgré ses 33 ans d’expérience.

Fermer une institution de formation en pleine année académique dépasse tout entendement. Cela crée plusieurs préjudices, des milliers d’étudiants dont l’année académique est compromise, des milliers d’employés promis à une crise sociale, des finances malmenées pour la direction.

Ces actes ne vont pas dans le sens de l’année du social proclamée par le Président de la République, ni ne sont favorables à la qualité de l’opinion que le Gouvernement doit laisser transpirer dans l’optique des prochaines échéances politiques. Il faut agir.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles qui s’est rendu sur le site pour vérifier la véracité des données avancées par l’ADG, propose que le Cabinet du Chef de l’Etat obtienne du Ministre ou du Gouvernement, un moratoire de trois ans accompagné des conditions requises pour la viabilité de chacune des ces institutions. Au bout de trois ans, dépêcher une commission intergouvernementale avec la Présidence pour un audit organisationnel, au bout duquel toute institution non conforme serait fermée à la fin de l’année académique encours.

-4-

Dans l’immédiat, un accusé de réception suffira pour permettre à toutes ces institutions en souffrance de fonctionner normalement.

En annexe, projet d’accusé de réception.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA – RUGAMIKA**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NT/2010*

***Transmis copie pour information à :***

***- Son Excellence Madame le Directeur***

***de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat.***

***- Son Excellence Monsieur le Directeur***

***de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat.***

***(Tous) à Kinshasa-Gombe***

-----------------------------------------------------------

***A Monsieur l’Administrateur***

***Directeur Général***

***de l’Institut National***

***d’Informatique et de Gestion***

***d’Entreprises « I.N.G.E »***

***B.P. 15321***

***KINSHASA / Gombe***

***081 202 47 97***

***Concerne : Recours contre la fermeture illégale de l’INIGE***

***Accusé de réception***

*Monsieur l’Administrateur Directeur Général,*

*La copie de votre courrier, adressé au Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire, référencé : 033/INIGE/DG/SGAC/AC/NL/2009, du 21 décembre 2009, dont l’objet figure en marge, m’est bien parvenue et a retenu toute mon attention.*

*J’espère que le Ministre de l’Enseignement Supérieur et Universitaire qui me lit en copie, prendra des mesures indispensables à la poursuite des activités de votre Institut en faveur de la jeunesse qui ne doit pas errer à la place d’acquérir le savoir. Il tiendra informé le Cabinet du Chef de l’Etat de l’évolution favorable de ce dossier.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur l’Administrateur Directeur Général****, l’expression de toute ma considération.*

***Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N’SEFU***